RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA

Chers concitoyennes et concitoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. Notre engagement politique se traduit par des actions concrètes visant à répondre aux besoins de la population. L'exigence permanente de transparence et de démocratie qui nous anime nous invite à une grande clarté sur la situation financière de la municipalité. Les états financiers 2024 sont désormais disponibles sur le site Web de la municipalité.

1. Faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2024

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été préparés par la firme Malette de Saint-Pascal (monsieur Pascal Briand, c.p.a.). Ils incluent un audit sans réserve, à l'exception des passifs éventuels liés à la mise hors service de certaines immobilisations. Ces états financiers révèlent des revenus de 1 470 284 $, laissant un excédent aux fins fiscales de 126 509 $. L'endettement de la municipalité diminue progressivement, et les élus veillent à réaliser tous les nouveaux projets sans contracter de nouveaux emprunts à la charge des contribuables.

Éléments d'actifs : Solde des surplus réservés, affectés et non affectés

La municipalité maintien des réserves à différentes fins. Les réserves ou fonds affectés (Fonds des élus et éolien, lutte contre les moustiques, vidange des étangs aérés, réseau aqueduc et égouts, et enfouissement des fils) s'élevaient à 106 425 $, soit une augmentation de 2 795 $ par rapport à l'année précédente. Quant aux surplus non affectés, ils totalisaient 379 719 $ au 31 décembre 2024, ce qui représente une situation financière confortable pour une municipalité de la taille de celle de Saint-André. La dette totale à la charge de l'ensemble des contribuables est attribuable à l'enfouissement des fils et au réseau d'égouts.

Éléments de passifs Ventilation des dettes au 31 décembre 2024

Affectation	Ensemble	Utilisateurs	Gouvernement	Total
Aqueduc (CP)		101 300 $	101 300 $	202 600 $
Égouts (2 règlements)	21 060 $	189 540 $		210 600 $
Fils (BRC)	85 500 $			85 500 $
Total des dettes	106 560 $	290 840 $	101 300 $	498 700 $

2. Traitement annuel des élus en 2024

En vertu des dispositions prévues à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport doit faire état des traitements des élus municipaux pour l'exercice 2024. Ainsi, le salaire annuel du maire était de 12 750 $ et celui de chaque conseiller de 4 250 $.

3. Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation déposé à l'automne 2023 en était à sa première année de trois Le rôle actuel sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026. L'augmentation substantielle des valeurs a permis au conseil de réduire le taux de taxation qui est passé de 81 cents à 60 cents.

---

4. Budget de l'exercice 2025

Après cinq mois d'opération en 2025, le budget d'exploitation est globalement respecté, et rien n'indique, à ce stade, de changements significatifs d'ici le 31 décembre 2025.

---

5. Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

La municipalité a adopté un programme triennal d'immobilisations qui tenait compte, au moment de son adoption en décembre 2024, des informations disponibles sur les programmes d'infrastructure en vigueur. En vertu du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives de Québec (TECQ) 2024-2028*, la municipalité est admissible à une aide totale de 642,509 $ pouvant être majoré de 64,251 $ à certaines conditions pour poursuivre la mise à niveau des réseaux d'eau potables, traitement des eaux usées et voirie. Les immobilisations prévues en 2025 sont déjà en cours de réalisation. Le conseil s'investit à fond pour couvrir tous les projets utiles et nécessaires par des aides financières. Elles concerneront l'entretien du réseau routier local et les infrastructures d'aqueduc.

Année 2025 : Encore des projets d'immobilisation

Raccordement d'un second puits au réseau d'aqueduc : Mis en place en 1989, le puits qui alimente le village a progressivement perdu de son potentiel en raison du manganèse et du fer qui ont colmaté les veines d'eau. Des travaux réalisés en 2020 ont augmenté sa résilience, mais de manière insuffisante pour répondre aux besoins accrus de la population du village. Des travaux sont en cours pour le raccordement d'un second puits afin d'alimenter le réseau qui doit être préalablement autorisé par le MELCCFP.

Travaux de voirie : L'année 2025 permettra de réaliser les travaux de correction dans le rang 2 et dans le rang Mississipi. Ces deux projets seront financés principalement par le programme TECQ, ainsi que par le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

Caractérisation de l'aboiteau : La municipalité suit avec attention les études en cours sur la possibilité de reconnaître la digue de l'aboiteau comme ouvrage de protection du village.

Merci à tous les organismes bénévoles de Saint-André-de-Kamouraska qui contribuent activement à la qualité de vie. Avec l'adoption du Plan de développement et de la Politique familiale 2025-2030, les défis ne manquent pas. Impliquons-nous collectivement dans notre devenir !

Gervais Darisse, maire